

## AVIS PUBLIC 2022-024

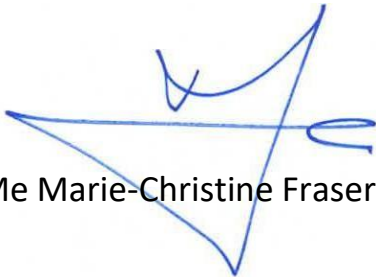
### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-332 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Prenez avis qu'à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 2022-332 modifiant le règlement 2017-264 établissant le traitement des élus municipaux.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Val-des-Sources au 345, boulevard Saint-Luc, durant les heures d'ouverture ainsi que sous la rubrique *Règlements municipaux* sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources au [www.valdessources.ca](http://www.valdessources.ca)

Que ledit règlement entre en vigueur le 6 avril 2022, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, le 6 avril 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière